

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

Affiché le : 28/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un avril, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de monsieur M. Gilles TONIOLO, 1^{er} Adjoint, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, en mairie de Bagnères de Luchon, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le maire, le quatorze avril deux mille vingt-deux conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur TONIOLO rappelle que le quorum est fixé au tiers et que les élus peuvent disposer de deux procurations.

Monsieur TONIOLO procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents : M. Gilles TONIOLO, Mme Catherine DERACHE, Mme Sabine CAZES, M. Michel LERAY, Adjoints au Maire.

Mme Michèle BOY, M. Gilbert TORRES, M. Pierre FOURCADET, M. Olivier PERUSSEAU, M. Jean-Christophe GIMENEZ, Mme Marilyne DE FARCY DEPONTFARCY, Mme Michèle CAU, M. Louis FERRE, M. John PALACIN, Mme Françoise DE SABRAN PONTEVES Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Eric AZEMAR ayant donné procuration à M. Gilles TONIOLO

M. Claude LACOMBE, ayant donné procuration à Mme Catherine DERACHE

Mme Audrey CONAN ayant donné procuration à Mme Françoise DE SABRAN PONTEVES

M. Gérard SUBERCAZE ayant donné procuration à M. John PALACIN

Absente : Mme Françoise BRUNET LACOUÉ.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

Monsieur TONIOLO constate que le quorum est atteint (conformément à l'article L.2121-17 du CGCT et à la réglementation en vigueur au regard de la crise sanitaire COVID19, quorum au tiers).

Monsieur TONIOLO ouvre la séance et propose que madame Marilyne DE FARCY DEPONTFARCY soit désignée en tant que secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, un secrétaire a été désigné, madame Marilyne DE FARCY DEPONTFARCY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur TONIOLO rappelle les procurations :

M. Eric AZEMAR ayant donné procuration à M. Gilles TONIOLO

M. Claude LACOMBE, ayant donné procuration à Mme Catherine DERACHE

Mme Audrey CONAN ayant donné procuration à Mme Françoise DE SABRAN PONTEVES

M. Gérard SUBERCAZE ayant donné procuration à M. John PALACIN

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Affaires thermales

Affaires financières

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DES THERMES 2021

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des Thermes du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 selon les modalités exposées en séance.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES THERMES 2021

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2021, monsieur TONIOLO propose aux élus de passer au vote.

Monsieur TONIOLO rappelle aux élus qu'il détient la procuration de monsieur le maire mais que pour cette délibération, le maire ne doit pas prendre part au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte administratif du budget annexe des thermes 2021.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE DES THERMES

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le Conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve l'affectation des résultats 2021 du budget annexe des thermes selon les modalités exposées en séance.

4. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES THERMES 2022

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve les propositions budgétaires article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, les ouvertures de crédits proposées en séance et arrête le budget primitif 2022 de la régie des thermes tel que suit :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 5 773 801.03 €.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 263 029.75 €.

5. REGULARISATION DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES POUR LE BUDGET ANNEXE DES THERMES

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve la régularisation des subventions d'investissement amortissables tel que présenté en séance.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LFBE 2021. SOUS CONDITION

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, 3 abstentions (M. PERUSSEAU, M. SUBERCAZE et M. PALACIN) et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE), approuve le compte de gestion du budget LFBE 2021.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LFBE 2021. SOUS CONDITION

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Monsieur TONIOLO rappelle aux élus qu'il dispose de la procuration de monsieur le maire mais que pour cette délibération, le maire ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Monsieur TONIOLO propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, 2 abstentions (M. SUBERCAZE et M. PALACIN) et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE), approuve le compte administratif du budget LFBE 2021.

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET LFBE. SOUS CONDITION

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 2 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE), approuve l'affectation au budget 2022 des résultats 2021 du budget LFBE selon les modalités exposées en séance.

9. APPROBATION DU BUDGET LFBE 2022, JANVIER, FEVRIER 2022. SOUS CONDITION
Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 2 abstentions (M. SUBERCAZE et M. PALACIN) et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE), approuve les propositions budgétaires exposées en séance, article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, des ouvertures de crédits proposées et arrête le budget primitif 2022 de Luchon Forme et Bien-Etre :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 441 483.07 €.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 60 856.36 €.

10. AUTORISATION A CONSTITUER DES GARANTIES POUR CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALES, REGIE DES THERMES
Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des thermes du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

• Décide que la Garantie de la Régie des Thermes de Luchon est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la Régie des Thermes de Luchon est autorisée à souscrire,
- La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la

Régie des Thermes de Luchon auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

- La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;

- Si la Garantie est appelée, la Régie des Thermes de Luchon s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- Le nombre de Garanties octroyées par le Maire, Président de la Régie des Thermes de Luchon, sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

• Autorise le Maire, (Président de la Régie des Thermes de Luchon), pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Régie des Thermes de Luchon, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

- Autorise le Maire (Président de la Régie des Thermes de Luchon), à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaires thermales

Affaires générales

11. ADHESION A AGORASTORE, AUTORISATION DE VENTE DE MATERIEL ET OBJETS, PLATEFORME DE VENTE AUX ENCHERES

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve le contrat cadre de prestation de services annexé à la présente délibération.
- Autorise monsieur le maire, à mettre en place une procédure de vente aux enchères par internet pour du matériel et des objets réformés appartenant à la régie des thermes en approuvant les prestations et conditions tarifaires exposées en séance.
- Autorise monsieur le maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. CONVENTION DE DEVERSEMENT, BLANCHISSERIE DES THERMES

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation des Thermes en séance du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la convention spéciale de déversement des eaux usées non domestiques de la blanchisserie des Thermes dans le réseau d'assainissement collectif et à la station d'épuration de Bagnères de Luchon passée avec l'entreprise SUEZ Eau France dont le siège est situé tour CB 21, 16 place de l'Iris -92040 PARIS LA DEFENSE,
- autorise monsieur le maire à la signer.

Affaires EHPAD ERA CASO

Affaires financières

13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD ERA CASO

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Suite à l'avis favorable du conseil l'exploitation du 21/04/2022,

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget annexe de l'Ehpad ERA CASO.

14. APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2021, EHPAD ERA CASO

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Suite à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022,

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), approuve l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2021 de l'Ehpad ERA CASO.

15. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET DE L'EHPAD ERA CASO

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Suite à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022,

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), approuve l'affectation des résultats 2021 du budget de l'Ehpad ERA CASO tel qu'exposé en séance.

16. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL HEBERGEMENT 2022, EHPAD ERA CASO

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Suite à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le budget prévisionnel 2022 hébergement de l'Ehpad ERA CASO tel qu'exposé en séance.

17. APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2022, EHPAD ERA CASO

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Suite à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2022 de l'ehpad ERA CASO.

Affaires thermales

Ressources humaines

18. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE L'EHPAD AUPRES DU CCAS DE BAGNERES DE LUCHON

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Ehpad ERA CASO du 21/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve la convention telle qu'exposée en séance et autorise monsieur le maire à la signer.

Affaires communales
Affaires financières

19. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU
Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 tel que présenté en séance.

20. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, 5 abstentions (M. PERUSSEAU, M. SUBERCAZES, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 tel qu'exposé en séance.

21. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 tel que présenté en séance.

22. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU
Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour, 5 abstentions (M. PERUSSEAU, M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau tel qu'exposé en séance.

23. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour, 5 abstentions (M. PERUSSEAU, M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé en séance.

24. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve le compte administratif 2021 du budget principal tel qu'exposé en séance.

25. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve l'affectation des résultats 2021 du budget annexe de l'eau tel qu'exposé en séance.

26. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve l'affectation des résultats 2021 du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé en séance.

27. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve l'affectation des résultats 2021 du budget principal.

28. APPROBATION DE LA SURTAXE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve la surtaxe 2022 du budget annexe de l'eau tel qu'exposé en séance.

29. APPROBATION DE LA SURTAXE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, approuve la surtaxe 2022 du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé en séance.

30. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2022

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, vote, article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, les ouvertures de crédits proposées et arrête le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau de la façon suivante :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 784 437.76 €.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 591 574.14 €.

31. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2022

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, vote article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, les ouvertures de crédits proposées et arrête le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 213 091.82 €.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 619 871.78 €.

32. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU GOLF 2022

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Délibération transmise au contrôle de légalité le 26/04/2022 et affichée le 27/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, vote, article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, les ouvertures de crédits proposées et arrête le budget primitif 2022 du budget annexe du Golf de la façon suivante :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 289 333€.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 122 333€.

33. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE EQUESTRE 2022

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, vote article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, les ouvertures de crédits proposées et arrête le budget primitif 2022 du budget annexe du Centre Equestre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 214 510€.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 19 000€.

34. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2022

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, vote le maintien, pour 2022, des taux au niveau de ceux de 2021, tel qu'exposé en séance.

35. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Délibération transmise au contrôle de légalité le 26/04/2022 et affichée le 27/04/2022.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 abstentions (M. SUBERCAZE, Mme CAU, M. FERRE et M. PALACIN), 0 voix contre, vote, article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, les ouvertures de crédits proposées et arrête le budget primitif 2022 du budget principal de la façon suivante :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 14 563 276.10 €.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 6 893 267.57€.

36. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ANNEE 2022

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Monsieur TONIOLO rappelle aux élus qu'il dispose de la procuration de monsieur le maire et que pour cette délibération, monsieur le maire ne prend pas part au vote.

Monsieur FOURCADET et madame CAU quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, approuve les attributions des subventions aux associations tel que présenté en séance.

37. AUTORISATION A CONSTITUER DES GARANTIES POUR CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALES, VILLE

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Décide que la Garantie de la commune de Bagnères de Luchon est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Bagnères de Luchon est autorisée à souscrire,

- La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Bagnères de Luchon auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

- La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;

- Si la Garantie est appelée, la commune de Bagnères de Luchon s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- Le nombre de Garanties octroyées par le Maire, sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

• Autorise monsieur le maire, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Bagnères de Luchon, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

Autorise monsieur le maire, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

38. CLÔTURE DU COMPTE EPARGNE FORESTIER

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 16 voix pour, 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE), 0 voix contre, vote la clôture du compte forestier.

39. EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve la limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

40. TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENTS ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Reportée.

41. REMBOURSEMENT AUX FRAIS REELS DES FRAIS DE MISSION D'UN AGENT, CONCOURS

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le remboursement aux frais réels des frais de mission à l'agent concerné.

42. REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSTALLATION D'UN COMPTEUR ELECTRIQUE, VILLA LE BOSQUET

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 16 voix pour, 0 abstention et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE), autorise le remboursement de la somme de 192,99 euros TTC aux propriétaires de la villa « le Bosquet » par virement bancaire ou postal.

43. SCI BELFORT SOLFERINO, AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 1 abstention (M. PERUSSEAU) et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE), approuve l'avenant n°1 tel que présenté en séance et autorise monsieur le maire ou son représentant à le signer.

44. MISE A JOUR DES TARIFS DES SPECTACLES ET ANIMATIONS

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve la mise à jour des tarifs pour les spectacles et animations organisés par la mairie de Luchon tel qu'exposé en séance.

Affaires communales

Affaires générales

45. ADHESION A AGORASTORE, AUTORISATION DE VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modalités de mise en vente de biens immobiliers tel qu'exposé en séance.
- valide la convention telle que jointe en annexe.
- autorise le maire à signer la convention à passer avec la société AGORASTORE pour la vente des biens immobiliers de la commune.

Marché publics

46. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL, SARL LETELLIER ARCHITECTURE

Rapporteur : G. TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le protocole d'accord transactionnel à conclure entre la SELARL LETELLIER ARCHITECTES, et la Commune de BAGNERES DE LUCHON tel qu'exposé en séance,
- approuve le versement de la somme forfaitaire et définitive versée pour solde de tous comptes et de tous litiges, nés ou à naître,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord transactionnel.

Affaires communales
Intercommunalité

47. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Rapporteur : G.TONIOLO, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la commune de Bagnères de Luchon et la CCPHG pour la réalisation du diagnostic de territoire préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale, aux conditions précitées ;
- autorise le cofinancement du reste à charge de la mission de diagnostic confiée au bureau d'études ITHEA CONSEIL, soit la somme de 6 160€, selon la clé de répartition suivante :
Répartition par population.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

48. QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 04.